

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quatre-vingt-cinquième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 24 août 2015 au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 28 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-cinquième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 24 août 2015 à 12 h au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BOILY, Philippe Étudiant		X
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
MANSEAU, André Doyen de la recherche et vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
ROY, André J. Secrétaire général	X	
<u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u>		
AUGER, Mireille	X	

Le président, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 08.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Yves Dupont, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-troisième (15 juin 2015) réunion du comité exécutif

2.1.1. Approbation

2.1.2. Affaires en découlant

2.2 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-quatrième (10 août 2015) réunion spéciale du comité exécutif

2.2.1. Approbation

2.2.2. Affaires en découlant

3.- Processus en lien avec la planification stratégique

4.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et 3iL École d'ingénieurs (France)

5.- Avenant au contrat de Concession de service alimentaire

6.- Octroi du contrat de gestion et d'exploitation du Café Le Tonik au pavillon Alexandre-Taché à l'entreprise Services AGE-UQO

7.- Nomination de représentants de l'UQO aux conseils d'administration du CISSSO et du CISSSL

8.- Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

9.- Période d'information et de questions

10.- Prochaine réunion (28 septembre 2015)

11.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbaux**

2.1 **Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-troisième (15 juin 2015) réunion du comité exécutif**

2.1.1. **Approbation**

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-troisième (15 juin 2015) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2. **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-troisième réunion, les suites régulières ont été données.

2.2 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-quatrième (10 août 2015) réunion spéciale du comité exécutif

2.1.1. Approbation

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-quatrième (10 août 2015) réunion spéciale, et ce, sous réserve d'apporter la modification suivante :

Point 7 (p. CX-6) : l'on convient d'ajouter au procès-verbal la préoccupation soulevée par un membre lors de cette rencontre à l'égard de la possibilité élevée de conflit d'intérêts dans ce dossier étant donné que le candidat retenu poursuit actuellement ses études doctorales au sein du département concerné, soit le Département des sciences infirmières de l'UQO.

2.1.2. Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-quatrième réunion spéciale, les suites régulières ont été données.

3.- Processus en lien avec la planification stratégique

Le recteur présente le processus envisagé pour l'élaboration de la planification stratégique 2016-2020. Une présentation PowerPoint, utilisée en appui, détaille le processus qui s'étalera de juin 2015 à décembre 2016 et qui sera suivi de la période de mise en œuvre du plan, soit de 2017 à 2020.

Comme mentionné lors de précédentes réunions du comité, un plan plus court que le précédent est visé et s'échelonne sur une période de trois ans et demi. Par ailleurs, l'accent sera mis sur l'atteinte de certains objectifs stratégiques en lien avec la vision de l'UQO. Il souligne que tous les cadres ainsi que des membres du conseil d'administration font partie du comité de pilotage du processus.

Ce processus sera présenté pour adoption au conseil d'administration du 28 septembre prochain.

Un membre souligne son appréciation et se réjouit que l'analyse tienne compte du plan stratégique précédent.

4.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et 3iL École d'ingénieurs (France)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que le présent projet d'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et 3iL École d'ingénieurs (France) découle de la volonté des deux établissements de se rapprocher afin de développer un projet de mobilité étudiante dans le cadre du programme de la maîtrise en sciences et technologies de l'information de l'UQO.

Ce projet de mobilité consistera à accueillir à l'UQO une première cohorte de 15 étudiants de 3iL École d'ingénieurs, de niveau deuxième cycle, pour un séjour d'études au trimestre d'automne 2016, pour éventuellement augmenter la taille des cohortes pour les trimestres d'automne subséquents. Ce projet constituera le premier addenda de cet accord-cadre et, conformément à l'article 4.1, les frais de scolarité des étudiants accueillis à l'UQO seront acquittés par 3iL École d'ingénieurs.

Les membres du comité des programmes de deuxième cycle au Département d'informatique et d'ingénierie ont été consultés lors de la réunion qui s'est déroulée en juin 2015 et sont favorables à la mise en œuvre de ce projet. L'entente spécifique régissant les activités de ce projet de mobilité étudiante est en cours d'élaboration. L'adoption et la signature de l'entente spécifique sont prévues à l'automne 2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 385-CX-1729 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et 3iL École d'ingénieurs (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Avenant au contrat de Concession de service alimentaire

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le 18 juin 2013, le comité exécutif adoptait la résolution 366-CX-1609 afin d'octroyer le contrat de gestion et d'exploitation des cafétérias et des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault au Traiteur Lindocile pour une période de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016.

Après deux années d'opération, il s'avère que l'opération du Café Le Tonik situé au pavillon Alexandre-Taché et le service de vente d'alcool aux cafés et lors de la tenue d'évènements au campus de Gatineau sont peu rentables.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre le Service des terrains et bâtiments, le Service aux étudiants, le Traiteur Lindocile et l'AGE-UQO afin de négocier une entente pour la gestion et l'exploitation du Café Le Tonik pour en faire un lieu d'échange et d'animation de la vie étudiante.

Suite à ces échanges, l'AGE-UQO a proposé de prendre en charge la gestion et l'exploitation du Café Le Tonik ainsi que le permis de vente d'alcool au pavillon Alexandre-Taché par l'intermédiaire de Services AGE-UQO sous le contrôle de l'AGE-UQO. En contrepartie, le Traiteur Lindocile accepte de se départir de la gestion et de l'exploitation du Café Le Tonik. De plus, le Traiteur Lindocile continuera à exploiter les cafétérias aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault de même que le Café L'Élixir au pavillon Lucien-Brault jusqu'à l'échéance de son contrat au 30 juin 2016.

Afin d'officialiser ce changement dans la gestion et l'exploitation du Café Le Tonik ainsi que de procéder au transfert du permis de vente d'alcool au pavillon Alexandre-Taché, un avenant au contrat est nécessaire.

L'avenant proposé par l'Université modifie les articles suivants du document d'appel d'offres UQO-A1401-S059 faisant partie du contrat qui lie l'Université du Québec en Outaouais à Lindocile :

Article 3.2.1

Remplacer le texte par le suivant : « Le concessionnaire est responsable de l'exploitation de deux (2) cafétérias situées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault distancées entre elles par un (1) kilomètre et d'un (1) café situé au pavillon Lucien-Brault ».

Article 3.9.1

Biffer le texte suivant : « Le concessionnaire doit fournir un service de vente d'alcool à même les Cafés et lors de la tenue d'évènements et soirées ».

À la suite d'une question d'un membre sur la rentabilité du projet pour l'AGE-UQO, le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que la gestion du café et du permis d'alcool est peu rentable. La perte engendrée par la modification du contrat est donc négligeable. De plus, ce projet n'entraîne aucune responsabilité financière pour l'UQO.

Suite à la question d'un autre membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que, sous réserve de l'adoption du point suivant, il n'y aura plus de vente d'alcool au pavillon Lucien-Brault, sauf sur demande ad hoc soumise à l'entreprise Services AGE-UQO.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 385-CX-1730 concernant l'avenant au contrat de Concession de service alimentaire; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Octroi du contrat de gestion et d'exploitation du Café Le Tonik au pavillon Alexandre-Taché à l'entreprise Services AGE-UQO

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le 18 juin 2013, le comité exécutif adoptait la résolution 366-CX-1609 afin d'octroyer le contrat de gestion et d'exploitation des cafétérias et des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault au Traiteur Lindocile pour une période de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016.

Après deux années d'opération, il s'avère que l'opération du Café Le Tonik situé au pavillon Alexandre-Taché et le service de vente d'alcool aux cafés et lors de la tenue d'évènements au campus de Gatineau ne sont pas rentables.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre le Service des terrains et bâtiments, le Service aux étudiants, le Traiteur Lindocile et l'AGE-UQO afin de négocier une entente pour la gestion et l'exploitation du Café Le Tonik pour en faire un lieu d'échange et d'animation de la vie étudiante.

Suite à ces échanges, l'AGE-UQO a proposé de prendre en charge la gestion et l'exploitation du Café Le Tonik ainsi que le permis de vente d'alcool au pavillon Alexandre-Taché sous la nouvelle entreprise Services AGE-UQO. En contrepartie, le Traiteur Lindocile accepte de se départir de la gestion et de l'exploitation du Café Le Tonik.

Afin d'officialiser ce changement dans la gestion et l'exploitation du Café Le Tonik ainsi que de procéder au transfert du permis de vente d'alcool, un contrat est à parapher avec Services AGE-UQO pour poursuivre les démarches.

Le contrat projeté est d'une durée de cinq ans commençant le 1^{er} septembre 2015 et se terminant le 31 août 2020.

L'on convient de modifier le libellé du premier dispositif de la résolution de la façon suivante :

« **DE CONFIER** la gestion et l'exploitation du Café Le Tonik ainsi que le permis de vente d'alcool **au pavillon Alexandre-Taché** à Services AGE-UQO pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2020 ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 385-CX-1731 concernant l'octroi du contrat de gestion et d'exploitation du Café Le Tonik au pavillon Alexandre-Taché à l'entreprise Services AGE-UQO; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Nomination de représentants de l'UQO aux conseils d'administration du CISSSO et du CISSSL

Les bulletins de présentation des candidatures sont déposés en séance.

Le recteur mentionne que la nouvelle Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales, précise entre autres la composition des conseils d'administration des nouveaux centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais et des Laurentides, dont certains membres, tels les membres représentatifs du milieu de l'enseignement, sont nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le 17 août 2015, le cabinet du recteur a pris connaissance de la lettre du ministère de la Santé et des Services sociaux, datée du 23 juillet 2015, invitant le recteur, au nom du ministre Gaétan Barrette, à lui transmettre, par résolution, des propositions de candidatures pour siéger au CISSS de l'Outaouais et au CISSS des Laurentides, et ce, au plus tard le 17 août 2015.

À la demande de l'UQO, le bureau du sous-ministre adjoint a accepté d'accorder un délai supplémentaire de quelques jours à l'UQO pour lui permettre de soumettre des candidatures.

Partenaire de premier plan des organismes du milieu de la santé en Outaouais et dans les Laurentides sur les plans de la formation, de la recherche et des services à la collectivité, l'UQO a tout avantage à être présente au sein des instances des CISSS des territoires qu'elle dessert, d'autant

plus que la mise sur pied de nouveaux programmes en santé figure parmi ses priorités de développement.

Le recteur dit espérer que l'UQO sera représentée par un des candidats suggérés. Il précise que la décision revient au ministre et que les candidats pourraient ne pas être tous nommés. Il ajoute, en réponse à la question d'un membre, que les candidatures figurant à la résolution ne sont pas présentées en ordre de préférence et qu'aucune demande de priorité n'est sollicitée. Il souligne toutefois que des candidats ont des liens directs avec le domaine de la santé et que d'autres ont siégé au sein de conseils d'administration de CSSS.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 385-CX-1732 concernant la nomination de représentants de l'UQO aux conseils d'administration du CISSSO et du CISSSL; laquelle résolution est jointe en appendice.

Les bulletins de présentation des candidatures sont récupérés.

8.- Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la didactique des sciences et technologies au primaire, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au comité exécutif l'embauche de monsieur Marco Barroca-Paccard à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « didactique des sciences et technologies au primaire » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 385-CX-1733 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation; laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- Période d'information et de questions

Aucune information n'est transmise.

10.- Prochaine réunion (28 septembre 2015)

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 28 septembre 2015 à 18 h.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 47.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson

Le secrétaire, André J. Roy